Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 63

Artikel: Mercredi 18 mai : Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE

POUR LES REPRÉSENTANTES:

Bientôt l'égalité

Le comité central de la Ligue suisse de la représentation commerciale, dans sa séance du 26 février, a décidé à l'unanimité de sou-mettre à l'approbation de la prochaine assem-blée des délégués

l'admission des femme comme membres actifs de la L.S.C.R.

Première des associations professionnelles suisses à franchir ce pas, la Ligue suisse de la représentation commerciale est bien déci-dée à défendre dès maintenant aussi bien les représentantes que les représentants. Elle sait representantes que les representants. Elle sait mieux que quiconque que cette défense d'impose encore plus pour nos collègues féminins que pour les voyageurs du sexe fort, tant il est vrai, malheureusement, que l'homme est un loup pour l'homme et surtout pour la femme, exploitant toujours les éléments les plus faibles.

plus faibles.

Nombreuses sont les femmes qui travaillent comme représentantes dans les secteurs
de la mode, de la parfumerie, de la chaussure,
etc. Le moment est donc venu de leur faire savoir qu'elles seront les bienvenues à la Lique
dès que l'assemblée des délégués aura statué
sur ce point, et qu'il leur importe, plus encore que pour les représentants peut-être, de
se grouper pour se défendre. Elles trouveront
à la L.S.C.R. des collègues qui sauront leur
jaire sentir que si elles n'ont pas encore le
droit de vote partout, elles n'en seront pas
moins reçues sur un pied de parfaite égalité,
des sections qui feront tout leur possible pour
favoriser les échanges de vues profitables
avec les meilleurs éléments de la profession,
une association et un secrétariat équipés pour une association et un secrétariat équipés pour

une association et un secrétariat équipés pour leur rendre tous les services auxquels elles pourront faire appel, et en particulier un ser-vice juridique qui saura les conseiller et les aider dans leurs relations avec leurs patrons. Les représentantes pourront donc bénéficier de tous les services, y compris la caisse-ma-ladie, dont les tarifs seront quelque peu ma-jorés pour elles (mais pas plus de 10 %, con-formèment aux dispositions légales en vi-queur).

gueur).

Solidarité, mutualité, amitié, ces trois grands principes de l'Association ne se limiteront donc plus, dans un très proche avenir, aux seuls représentants masculins, mais vaudront également pour toutes les représentantes qui voudront bien se joindre à la L.S.C.R.

TESSIN

Le grand jour: 24 avril

C'est ce jour-là, en effet, que les électeurs décideront s'ils veulent ou non accorder le droit de vote au citoyennes

On se souvient qu'une initiative avait On se souvent du une initiative avait été déposée il y a quelques mois sur le bureau du Grand Conseil, concernant l'introduction du suffrage féminin. C'est finalement sur le texte d'un contreprojet que les électeurs ont à se prononcer, texte qui contient, en plus de celui de l'initiative, la date d'introduction du referent féminis focus tion du suffrage féminin — qui nécessite la modification de la Constitution — soit le 1er janvier 1967.

Espérons que le 24 avril sera un jour de gloire

et que les partisans du suffrage, qui ont beaucoup travaillé, trouveront dans le verdict populaire la récompense de leurs efforts.

TRIMBACH

La paroisse catholique de Trimbach, près d'Ol-ten, a élu quelques conseillères de paroisse. Elle peut, sauf erreur, s'enorgueillir d'être la pre-mière, en Suisse, à accepter des femmes dans son

Salle des Commis, 10, rue du Perron, 20 h. 30 -Femmes de carrières libérales et commerciales, La nouvelle loi fédérale sur le travall, par Mme Devaud

La condition de la Française

Une aimable lectrice nous communique le compte-rendu d'un débat s'étant déroulé au début de l'année à la Maison de Chimie, à début de l'annee a u muson de Paris, sous la direction de Mme Ogée, pro-Paris, sous la direction de Mme Ogée, pro-jesseur à l'Ecole de haut enseignement com-mercial pour les jeumes filles. Mme Milliot, présidente de la Commision administrative de l'école, dirigeait la discussion à laquelle privent part : Mmes Aymé de la Chevrellère, député, Chombart de Lauwe, attachée au Centre de la recherche scientifique, H. de Turckheim, journaliste. MM. J. Bedegain, président du Centre des jeunes patrons, Léau-té, professeur de droit à l'Université de Stras-boure et le docteur A. Soubiran, homme bourg et le docteur A. Soubiran, homme de lettres.

ENTRE FOYER ET TRAVAIL

ENTRE FOYER ET TRAVAIL

Au cours d'un exposé préliminaire, Mme Chombart de Lauwe montra que l'émancipation de la femme française était réalisée de façon plus formelle que pratique. La femme est «nrtée, en effet, dans des structures faites pour l'homme, non adaptées à ses besoins, et elle s'y trouve mai à l'alse, Pour être considérée comme «adulte», elle ne veut plus être une femme «foncion», elle veut jouer un rôle social, souvent par le moyen d'un travail professionnel. Il en résulte pour elle un surcroît de tâches, et souvent cette libération l'a déçue. Elle doit, le plus souvent, essayer de résoudre un problème difficile : comment concilier « la réussite et le bonheur? »,

Mme Chombart de Lauwe, dont la compétence est sans égale, pour avoir consacré à ce sujet plusieurs années d'études, donna des renseignents très précis sur la position particulière de la femme française. Celle-ci «travaille plus que l'Allemande ou l'Américaine et a des activités très diverses», aussi bien dans les professions libérales, où la proportion des femmes est de 1 sur 7, que dans les milieux ouvriers, où cette proportion est de 1 sur 3.

Malgré cette forte participation de la Française ut travail de la nation. Il convient de retenir la pré

de 1 sur 3. Malgré cette forte participation de la Française au travail de la nation, il convient de retenir la précision donnée par le Dr Soubiran: «Il n'y a pas plus de femmes laborieuses aujourd'hui qu'au début du siècle; c'est la répartition qu a changé. Autrefois la main-d'euvre féminine était surtout employée dans l'industrie textile. A l'heure actuelle, elle est en contact direct avec le public.» Les femmes des milieux bourgeois peuvent maintenant travailler sans déchoir. Et ceci a contribué très nettement aussi à l'évolution constatée dans la répartition professionnelle.

tion professionnelle.

En outre, nous dit M. Bidegain, « la jeune fille est

tement aussi à l'evolution constatée dans la répartition professionnelle.

En outre, nous dit M. Bidegain, « la jeune fille est, de plus en plus élevée comme le garçon, sauf peut-être dans le milieu rural». Elle veut donc conserver les chances qui lui sont données au départ et souhaite s'en servir, participer à la vie sociale à égalité avec l'homme. Le travail devient alors une sorte d'épanoulssement. La femme veut travailler pour « sortir des travaux ménagers », selon le professeur Léauté, et acquérir une valeur plus stre aux yeux de l'homme.

Pour Mme de Turckheim et M. Bidegain, la femme cherche ainsi à obtenir une sorte d'autonomie linancière satisfaisant un désir croissant d'indépendance. Or, cette raison semble paradoxale à Mme Milliot qui appuie sur le fait que, tout en ne travaillant pas hors de son foyer, la femme effectue 80 % des dépenses du ménage et jouit ainsi d'une autonomie presque absolue.

Quelles qu'en soient les raisons profondes, le travail professionnel de la femme dans son foyes ar l'autonomie presque absolue.

Quelles qu'en soient les femme dans son foyes ar l'autor traddinon de la femme dans son foyes as l'autorité de l'équilibre social, sa présence est plus qualitilitéve que quantitative. L'on parle beaucoup de nos jours de délinquance juvénile: or celle-ci n'est pas mons importante dans sen mileux où la femme reste au foyer. « Lorsque a mère tervaille, l'enfant ne lui en veut pas de son absence, car il peut comprendre que c'est pour une raison utile. » Il n'y a donc pas, pour une présence « virtuelle ». Le Professeur Léauté préconise la solution qui consiste pour la femme à jouir d'abord de son foyer et à se consacre à ses enfants pour travailler quelques années plus tard.

DIFFICILE CONCILIATION

DIFFICILE CONCILIATION

Le débat s'oriente alors naturellement vers les problèmes professionnels de la femme. Mme Chombart de Lauwe estime qu'en accédant au domaine du travail, « la femme perd son mystère et son irrationalité ». Elle devient femme d'action. L'homme ne la reconnaît plus. Elle se heurte à de nombreux préjugés, les situations anciennes coexistant avec les situations nouvelles.

En outre, la formation professionnelle de la fille est en général moins poussée que celle du garçon, si bien que très souvent le principe « à travail égal, salaire égal » n'est pas respecté : si, dans le milieu ouvrier, pour un même travail, une femme gagne

94 % du salaire d'un homme, plus on s'élève dans l'échelle des professions, plus la différence est marquée. Celle-ci croît même régulièrement en

l'échelle des professions, plus la différence est marquée. Celle-ci croît même régulièrement en France.

Il semble à Mme Aymé de la Chevrelière que le rôle restreint ou effacé dévolu à la femme, en particulier dans la politique, soit en partie le résultat d'idées toutes faites : on a tort de croîre la femme prédestinée aux tâches sociales exclusivement. La femme peut fort bien s'intéresser à toute autre question. Et Mme de la Chevrelière signale que, en déhors des organismes intéressant la famille, le pourcentage des femmes est trop faible dans les grands organismes d'Etat, 1 à 5 %, par exemple, au Commissariat au Plan. Il est dommage qu'il en soit ainsi, car la femme, par sa nature, pourrait jouer, selon Mme Milliot, «un rôle modérateur ». D'où vient donc cette absence relative de la femme, sur le plan politique en particulier? D'un manque d'agressivité peut-être, mais surtout de son goût pour la sécurité, provenant en particulier? D'un manque d'agressivité peut-être, mais surtout de son goût pour la sécurité, provenant en particulier acelle de l'homme. Mais son absence de goût pour le risque vient surtout de sa «vocation de maternité » qui la retient à son foyer.

Le Dr Soubiran as on foyer.

Le Dr Soubiran bas on foyer et son travail.

Pour M. Bidegain, les échecs professionnels de famme proviennent en partie de sa mauvaise orientation. La jeune fille fait souvent des « études retuites », qui ne lui procurent ensuite que des métiers secondaires, car elle est encore pour beaucoup de parents, prédestinée au rôle unique de mère de famille. Souvent même, nous dit le Dr Soubiran, « les jeunes filles elles-mêmes continuent à penser que les études universitaires ne sont faites qu'en vue de l'acquisition d'un certain humanisme. » Cependant Mme Aymé de

DU TRAVAIL A MI-TEMPS

périence et un excellent sens pratique.»

DU TRAVAIL A MI-TEMPS

Devant la nécessité de concilier, pour la femme, rôle traditionnel et activité sociale, les interlocuteurs envisagèrent diverses açons de faire coexister ces deux vocations, en aménageant une égalité pratique avec l'homme dans la vie professionnelle, comme dans la vie familiale. Des solutions nouvel-ies doivent être adoptées pour faciliter cette «période de mutation », nécessaire mais pénible.

Une des premières solutions qui viennent à l'esprit est l'exploitation rationnelle du travail à misemps. Celul-ci reçoit, en effet, l'approbation d'un grand nombre de femmes, tout en étant violemment repoussé par certains organismes féminins, par les cyndicais et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint». En fait, pour Madame Chombart de Lawe, cette forme de travail serait intéressante pour les femmes ayant normalement un travail à temps complet, car il leur permettrait pendant les maternités d'occuper leur emploi à mi-temps et de le retrouver ensuite. Mme Aymé de la Chevrelière le considere même comme une « activité salvatrice » pour de nombreuses femmes habitant la province et pour les emplois de second ordre. Cependant le Prof. Léauté pense que le mi-temps peut être une solution même dans les professions libérales, à la grande désapprobation du Dr Soubiran. Cette dernière opinion est du reste partagée par Mme de Turckheim qui affirme « L'expérience du travail à mi-temps n'est pas intéressante du point de vue professionnel; dés qu'un travail comporte des responsabilités, il interdit emi-temps ».

M. Bidegain estime que, sur le plan national, la solution du mi-temps serait possible, mais la formation professionnelle lui semble primordiale. Mei-temps n'est pas intéressante du point de vue professionnel in des qu'un travail comporte des responsabilités, il interdit le mi-temps ».

M. Bidegain estime que, sur le plan national, la vieu couple. «Si les heures de t

LA FAMILLE REVALORISÉE

LA FAMILLE REVALORISÉE

Ce nouvel équilibre des tâches de l'homme et de la femme, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du foyer, pose le problème de la condition juridique de la femme. Si l'égalité est réalisée en partie dans l'éducation, elle doit persister après la mariage. La femme qui travaille s'impose déjà dans la société. La loi doit donc considérer ce nouvel état à l'intérieur même du foyer. L'homme n'est déjà plus le « chef du ménage» ; la réforme du code civil tend à lui enlever ce privilège. Mais lci le risque est grand et le Prof. Léauté le souligne: « On a parté de l'homme et de la femme, rarement du couple » Veut-on l'égalité ou l'harmonie? « l'harmonie est préférable ». Au sein du couple même, nous dit Mme Chombart de Lauwe, il est cependant possible

d'envisager une égalité de deux personnes diffé-rentes « comme a = b, et non comme a = a, », « On ne cherche plus un pôle féminin et un pôle « un pour partie de la comme de la cette de

monieux accord des rôles est possible « avec un peu d'imagination ».

Malgré les critiques dont la femme qui travaille est l'objet à propos de son foyer, on assiste en définitive à une « revalorisation de la famille ». La présence du père devient tout aussi importante que celle de la mère. Le rôle de l'homme change et surtout dans les foyers de la jeune génération: tout est, au fond, une question de bonne volonté et d'amour.

En conclusion, les interlocuteurs affirment que la condition de la femme française peut être enviée, car « la France, dit le Prof. Léauté, est un pays qui essaie de concilier l'égalité avec une certaine galanterie ».

lanterie ». Mais laissons pour terminer la parole aux H.E. C.J.F., comme le fit Mme Milliot en reprenant quelques phrases de leur bilan : « Nous nous sommes généralement accordées sur une définition nouvelle du féminisme, que nous avons déjà effluerée en parlant d'égalité et non d'identité. Il s'agit de
conserver les qualités féminines innées, et de
pas les cristalliser dans des cadres qui leur solent
mal adaptès. Nous voulons rester avant tout humaines dans notre travail et féminines auprès de
ceux que nous aimons ». ceux que nous aimons »



UNION DE BANQUES SUISSES

Genève: rue du Rhône 8 Douze agences en ville 90 succursales dans toute la Suisse

la banque au service de tous

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein - Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27. quai des Bergues - Genève



4. rue du Rhône - Genève

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes: 10 kg.
de linge mouillé prêts à
repasser. Toute la contenance d'une machine à
laver est essorúe à la tois!
Pour los grosses et petites
lessives. Se place aisément n'importe où: évier,
baignoire vide ou claie
pour baignoire, etc.
Fr. 186,— seulement pour
cette essoreuse électrique
déjà vendue par dizaines de milliers. D
dez le prospectus gratuit au fabricant:

SATURN S. A. - 8902 URDORF ZH

